

AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÉSOLUTION CA08 090240

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2008, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), la résolution ci-après mentionnée à l'effet :

- d'autoriser l'occupation des bâtiments portant les numéros 9607 à 9625, avenue Papineau, 9675, avenue Papineau et 1900, rue Sauvé Est, à des fins d'écoles primaires et préscolaires et d'écoles secondaires - Zone 0530 - Résolution CA08 090240 / Dossier 1050449011.

Cette résolution entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et peut être consultée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingtième jour de juillet deux mille huit.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Administration, relations avec les citoyens et greffe